



Syndicat Mixte  
pour le SCOT du  
Bassin de Vie  
d'Avignon

# POINT D'ÉTAPE DE LA RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL (SCOT) DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

FÉVRIER 2024



## Édito de la présidente



« Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin de Vie d'Avignon est un document d'urbanisme crucial qui établit les grandes orientations pour l'aménagement du territoire à venir, touchant des aspects essentiels de la vie quotidienne. Il vise à garantir la diversité et la mixité de l'habitat, à soutenir le développement économique, touristique et culturel, à gérer les déplacements de manière efficace, à préserver le patrimoine naturel et les ressources, à valoriser les espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi qu'à protéger et restaurer les continuités écologiques, dans le but d'améliorer le bien-être des habitants.

Nous invitons toute la population à participer activement à la construction de ce projet. Qui peut parler de notre territoire mieux que vous, ses habitants ? Nous croyons fermement que votre voix est indispensable dans la planification de l'avenir de notre région.

Nous organisons pour cela des réunions publiques territorialisées tout au long de cette année 2024. Ces rencontres seront des occasions uniques pour chacun de contribuer au SCoT et d'échanger directement avec les élus.

Venez nous rejoindre dès maintenant, car cela commence dès aujourd'hui ! Pour amorcer le processus, nous organisons deux réunions publiques prochainement : la première le lundi 18 mars à 18h30 au Théâtre de la Roquette à Courthézon, et la seconde le mercredi 20 mars à 18h30 à la Salle des Fêtes du Pontet. C'est une opportunité précieuse pour présenter les premiers éléments du nouveau diagnostic et échanger ensemble sur l'avenir de notre territoire.

Votre participation est essentielle. Ensemble, nous pouvons façonner un avenir meilleur pour notre communauté.

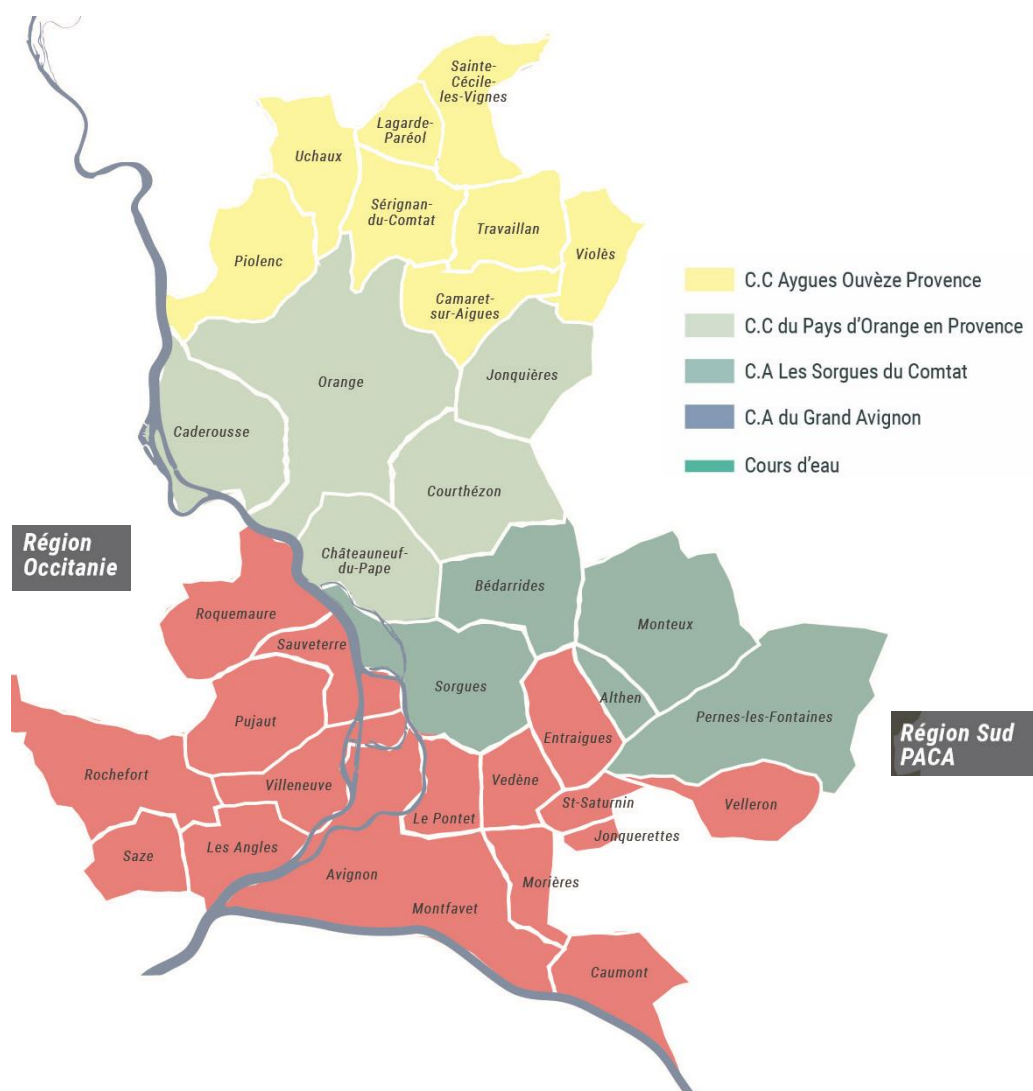
Je compte sur votre présence et votre engagement. »

Pascale Bories

## LE CONTEXTE

### LE TERRITOIRE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON AU CŒUR DE L'AXE RHODANIEN

Créé en 2004, le Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon qui a pour objet de porter la réalisation d'un document SCOT, a vu son périmètre évoluer plusieurs fois au cours des dernières années. Depuis 2017 la définition de son périmètre actuel, il s'étend sur 770 km<sup>2</sup> et regroupe 314 804 habitants. Il est composé de quatre EPCI et 34 communes, réparties sur deux Régions (PACA et Occitanie) et deux départements (Vaucluse et Gard), ce qui en fait l'un des 21 SCOT Inter-régionaux en France, sur les 455 existants !



## QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin de Vie d'Avignon est un document d'urbanisme qui fixe les grandes orientations pour l'aménagement du territoire pour les années à venir. Il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques publiques menées sur des thématiques en lien direct avec notre quotidien : logement, transports et déplacements, équipements structurants et services, développement économique, touristique et culturel, qualité paysagère et cadre de vie, protection et mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, préservation des ressources naturelles, etc.

Le SCoT doit être appliqué plus localement par les communes et EPCI de notre territoire. La traduction opérationnelle des orientations du SCOT dans les documents d'urbanisme et grands projets d'aménagement doit se décliner au travers des PLU (plan local d'urbanisme), PLH (plan local de l'habitat), PCAET (Plan Climat air énergie) ou encore PDU (plan de déplacement urbain).

Au service du bien-être des habitants, le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon doit permettre d'assurer :

- la diversité de l'habitat et sa mixité sur le territoire
- un accompagnement du développement économique, touristique et culturel, et des équipements structurants
- une organisation maîtrisée des déplacements
- la préservation du patrimoine et des ressources naturelles
- la mise en valeur des espaces naturels agricoles, forestiers et des paysages
- La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques

## LES DOCUMENTS ET ÉTAPES DU SCOT

- **Le Rapport de Présentation** : Il comprend le diagnostic du territoire qui permet de cibler les enjeux, mais également de justifier des choix réalisés dans l'ensemble des documents.
- **Le PAS** (Projet d'Aménagement Stratégique) : clé de voute du SCOT, il exprime le projet politique du territoire
  - > Une fois les orientations rédigées, le **PAS EST DÉBATTU** par les élus du Comité syndical
- **Le DOO** (Document d'Orientations et d'Objectifs) : il fixe les préconisations et orientations afin de mettre en œuvre la stratégie politique
- **Le DAACL** (Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique) : il fixe des règles spécifiques pour les implantations artisanales commerciales et logistiques

> Lorsque le projet de SCOT est finalisé, il est **ARRÊTÉ** par les élus du Comité syndical pour ensuite être soumis aux avis des partenaires institutionnels et aux observations des citoyens via une **ENQUÊTE PUBLIQUE**.

> Enfin, le contenu du projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises, est **APPROUVÉ** par les élus du Comité syndical.

# POURQUOI UNE NOUVELLE RÉVISION DU SCOT DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON ?

Un premier SCOT a été adopté en 2011 sur les communes et EPCI de l'ancien périmètre, avec des objectifs d'aménagement du territoire à horizon 2020.

Dès 2013, une première révision a été actée. Cependant, les évolutions intercommunales et les nombreux changements de périmètre ont impactés l'avancée du projet qui a finalement pu être arrêté le 19 décembre 2019, sur le nouveau périmètre présenté ci-avant.

La pandémie mondiale de COVID19 a mis un coup d'arrêt à la procédure en 2020. L'élaboration du document a néanmoins pu se poursuivre dans sa phase administrative avec la sollicitation des Personnes Publiques Associées pour avis, ainsi que dans ses réflexions. En parallèle, les instances politiques ont été renouvelées.

Enfin, plusieurs évolutions législatives structurantes pour nos territoires ont été engagées en 2020/2021 dont la plus importante est la loi Climat et Résilience, posant les fondements du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et du changement de modèle pour les territoires à engager.

Face à ces constats, aux retours des partenaires sur le projet arrêté et à la nécessité de s'inscrire dans les nouveaux enjeux actuels, le Comité Syndical a voté le 23 mai 2022, une nouvelle prescription de révision du SCOT, sur la base d'objectifs complétés et mis à jour, entraînant l'abrogation de la précédente révision et donc des documents arrêtés en 2019.

## Les nouveaux objectifs synthétisés

**Affirmer la position du territoire à l'échelle du delta rhodanien**

**Valoriser le Rhône en s'appuyant sur toutes ses dimensions**

**Répondre aux besoins en logements d'un point de vue quantitatif et qualitatif**

**Organiser le développement économique du territoire**

**Favoriser la transition écologique, énergétique et climatique**

**Définir un projet de territoire qui compose avec les risques notamment ceux liés aux inondations, ainsi que les pollutions et nuisances de toute nature**

**Promouvoir un mode de développement urbain articulant aménagement et mobilité**

**Poursuivre la politique de sobriété foncière par la limitation de la consommation de l'espace et l'intégration de la trajectoire tendant au ZAN (zéro artificialisation nette)**

**Élaborer un volet commercial et artisanal en y intégrant désormais aussi un volet logistique (DAACL).**

**Valoriser l'agriculture et protéger les terres agricoles**

**Identifier et préserver les réservoirs de biodiversité, la ressource en eau ainsi que les corridors écologiques**

**Définir la stratégie d'aménagement et de développement équilibré à horizon de 20 ans**

# UN CAP POUR LE TERRITOIRE À HORIZON 2045

## OÙ EN SOMMES-NOUS ?

L'élaboration du diagnostic reprend les bases et les fondements des travaux arrêtés en 2019. Ainsi plusieurs études ont été réalisées entre 2022 et 2024 afin de compléter ces éléments et réaliser le nouveau diagnostic. Différentes thématiques ont ainsi pu être approfondies :

- **L'Occupation du Sol** via la réalisation d'un nouveau Mode d'Occupation du Sol (MOS) millésime 2021 par Alise Géomatique. Ainsi, le SCOT poursuit la série de MOS engagés depuis 2001, permettant d'avoir une visibilité sur l'évolution du territoire.
- **La Logistique Commerciale** avec la réalisation d'une étude détaillée par Interface Transport
- **L'Agriculture** par l'élaboration d'un diagnostic précis élaboré par Terraterre et Terres&Territoire
- **Les Energies Renouvelables** avec un travail mené en 2022-2023 par un étudiant en Master 1 de l'Université d'Avignon

En parallèle, des temps d'échanges ont été organisés avec les élus du territoire et les partenaires institutionnels afin de nourrir les travaux et la construction du diagnostic et du PAS :

- ⇒ Plusieurs Bureaux thématiques ont été organisés pour travailler avec les élus sur les questions de Démographie et Logements, de Consommation foncière et ZAN, d'Energies Renouvelables ou encore d'Economie et Logistique commerciale.
- ⇒ Quatre rencontres avec les intercommunalités et Maires du territoires se sont tenues en juin 2023 pour évoquer les premiers enjeux relevés
- ⇒ Des réunions d'échange et de travail avec les acteurs institutionnels et partenaires se sont déroulées ponctuellement en 2023
- ⇒ Un Séminaire a été organisé le 17 octobre dernier, réunissant à la fois élus et partenaires du territoire lors d'une demi-journée de travail autour de quatre ateliers thématiques
- ⇒ Quatre rencontres territoriales avec les acteurs du monde agricole et exploitants en novembre ont permis d'avancer sur les enjeux de l'agriculture sur notre territoire.



La démarche va se poursuivre cette année pour définir et débattre des enjeux qui constitueront le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), et traduire ces orientations politiques en règles communes territorialisées.

L'objectif est de débattre du PAS après l'été pour ensuite finaliser le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)



Depuis sa création en 2004 et pour l'élaboration du tout premier SCOT en 2011, le Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon est accompagné par l'AURAV (Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse) pour l'élaboration de l'ensemble des documents composant le SCOT.

## LES PREMIERS ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC ET LES RÉFLEXIONS QUI RESTENT À MENER

Plusieurs éléments fondamentaux ont d'ores et déjà été mis en évidence dans le cadre de l'élaboration du Diagnostic :

- LE BASSIN DE VIE D'AVIGNON : UNE SITUATION STRATÉGIQUE MAIS UN POSITIONNEMENT ET UNE IDENTITÉ QUI RESTE À CONSTRUIRE
- UN RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET LE LONG DU COULOIR RHODANIE
- UN NÉCESSITÉ DE COORDONNER LES POLITIQUES D'HABITAT À L'ÉCHELLE DU SCOT
- UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE MAIS MARQUÉE PAR LA PRÉDOMINANCE DU MOTEUR RÉSIDENTIEL
- UN MAILLAGE DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS QUI RÉPONDENT AUX BESOINS
- UN BASSIN DE 127 000 EMPLOIS QUI CAPTENT QUOTIDIENNEMENT 35 000 ACTIFS EXTÉRIEURS POUR TRAVAILLER SUR LE TERRITOIRE
- UN TERRITOIRE SURÉQUIPÉ EN TERMES DE COMMERCES QUI RAYONNE AU-DELÀ DU BASSIN DE VIE ET LA QUESTION DE LA LOGISTIQUE COMMERCIALE À ORGANISER
- DES MOBILITÉS MARQUÉES PAR L'USAGE DE LA VOITURE MAIS UNE MEILLEURE ARTICULATION URBANISME/TRANSPORTS QUI PEUT CHANGER LA DONNE
- 977 HA D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS CONSOMMÉS ENTRE 2011 ET 2021 : LE POINT DE DÉPART POUR ÉTABLIR LE NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE
- UN TERRITOIRE MAJORITAIREMENT OCCUPÉ PAR LES ESPACES AGRICOLES, AVEC DES FILIÈRES MULTIPLES ET UN TERROIR AGRICOLE DE GRANDE QUALITÉ, FACE A LA DYNAMIQUE URBAINE
- UNE RESSOURCE EN EAU MENACÉE QUI DOIT SATISFAIRE TOUS LES USAGES
- UNE BIODIVERSITÉ REMARQUABLE MAIS FRAGILISÉE PAR LA FRAGMENTATION DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE QUI NÉCESSITE D'ÊTRE PRÉSERVÉE
- DES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES MALMENÉS
- UN TERRITOIRE QUI S'ENGAGE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
- UNE POPULATION EXPOSÉE À DES RISQUES ET À DES NUISANCES (INONDATIONS, QUALITÉ DE L'AIR ETC.)



Suite à ces constats, des premiers enjeux ont ainsi pu être identifiés :

- DÉFINIR UNE TRAJECTOIRE VERS LE ZAN (ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE) COMME CADRE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- DÉFINIR UN PROJET DE TERRITOIRE EN PRENANT ACTE DE LA BAISSÉ DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE : UN CAP FIXÉ À 0,5% DE CROISSANCE/AN ET +34000 HABITANTS
- REVOIR COLLECTIVEMENT LE RAPPORT À LA RESSOURCE EN EAU, AVEC UN ÉQUILIBRE DES USAGES DANS UN CONTEXTE DE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET DE RARÉFACTION TOUT EN TENANT COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE
- STRUCTURER L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE : TROUVER LE BON ÉQUILIBRE POUR PLANIFIER LES IMPLANTATIONS ÉCONOMIQUES À VENIR
- ADAPTER L'OFFRE DE LOGEMENT AUX BESOINS ET AU PARCOURS RÉSIDENTIEL
- AFFIRMER UN NOUVEAU CAP EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL : LA PRIORITÉ AUX CENTRES-VILLES
- PRÉSERVER L'OUTIL FONCIER AGRICOLE À TRAVERS UNE DÉMARCHÉ DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET LA MISE EN PLACE DE POLITIQUE DE VALORISATION AGRICOLE
- DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DURABLES EN ARTICULANT L'AMÉNAGEMENT AVEC LES RÉSEAUX DE TRANSPORT EN COMMUN
- PORTER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE COMME FILS CONDUCTEURS DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE
- VALORISER ET S'APPUYER SUR LA PRÉSENCE D'INFRASTRUCTURES DE NIVEAU INTERRÉGIONAL ET NATIONAL

**Ces grands éléments structurants ne sont pas exhaustifs et seront approfondis, précisés et complétés cette année, avec la finalisation des travaux de construction du document SCOT.**

## VENEZ PARTICIPER AU PROJET : QUI PEUT PARLER DE VOTRE TERRITOIRE MIEUX QUE VOUS ?

### DES OUTILS POUR VOUS EXPRIMER ET VOUS INFORMER

- ⇒ Des cahiers de concertations sont à votre disposition tout au long de la procédure pour recueillir vos suggestions et remarques, au siège du Syndicat Mixte du Scot du Bassin de Vie d'Avignon (le Pontet) ainsi qu'aux sièges des quatre EPCI composant notre territoire (Grand Avignon, Les Sorgues du Comtat, Pays d'Orange en Provence et Aygues Ouvèze en Provence)
- ⇒ Le site internet <https://www.scot-bva.fr/> est là pour vous apporter toutes les informations sur notre structure, le SCOT en Vigueur, la démarche et le suivi de la révision
- ⇒ Des réunions publiques territorialisées seront organisées durant cette année 2024. Ces rencontres vous permettront de contribuer au projet de SCOT et d'échanger avec les élus. Elles seront annoncées par affiches, tracts et supports médias papier et web.

### ÇA COMMENCE MAINTENANT !

Afin de présenter les premiers éléments du nouveau diagnostic aux habitants et pouvoir échanger ensemble, deux réunions publiques sont organisées prochainement :

- ⇒ Lundi 18 mars à 18h30 au Théâtre de la Roquette à Courthézon
- ⇒ Mercredi 20 mars à 18h30 à la Salle des Fêtes du Pontet

#### *Pratique*

- ⇒ *Sans inscription*
- ⇒ *Ouvert à toutes et tous*
- ⇒ *Pour plus d'informations : [urba@scot-bva.fr](mailto:urba@scot-bva.fr)*

*Contact :*  
*Clairmande Robichon,*  
*Chargée de mission urbanisme & SCOT*  
*04.32.76.73.01*  
*[urba@scot-bva.fr](mailto:urba@scot-bva.fr)*